

**RAPPORT DE CONSULTATION
ARRONDISSEMENT DES RIVIÈRES**

MANDATÉ : Conseil de quartier de Neufchâtel Est-Lebourgneuf

RÉF. : R.C.A.2V.Q. 205

Date : 2017-05-17

Consultation publique

Demande d'opinion

Assemblée publique
de consultation

Origine :

Conseil municipal

Comité exécutif

Conseil d'arrondissement Direction d'arrondissement

Le projet :

Projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement aux zones 21721Cc et 21744Cc.*

Réf. : Acura-Mercedes – boulevard des Galeries

Déroulement de la consultation :

1. Ouverture et présentation générale du dossier soumis à la consultation par le conseiller en consultations publiques.
2. Intervention du conseiller municipal du district concerné.
3. Présentation du projet de modification de la zone concernée et information indiquant que le projet de modification contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par le conseiller en urbanisme.
4. Période de questions et commentaires du public.
5. Période de questions et commentaires des membres du conseil.
6. Vote des membres du conseil sur les options soumises.

Options soumises au vote :

Description des options

1. Recommander au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de modification.
2. Recommander au conseil d'arrondissement de refuser la demande de modification.
3. Abstention.

**Résultats du
vote**

5

1

0

total : 6

Questions et commentaires du public :

Aucune question, aucun commentaire.

Questions et commentaires du conseil d'administration du conseil de quartier :

- Une membre indique que plusieurs employés du concessionnaire Acura-Mercedes utilisent déjà la zone concernée pour stationner leurs véhicules personnels. Elle mentionne que ces employés traversent quotidiennement le boulevard des Galeries et souligne que cette situation est dangereuse, car il n'y a pas de traverse piétonne à cet endroit. Elle souhaite savoir si la modification proposée permettra toujours aux employés de garer leurs véhicules personnels à cet endroit.
 - *Réponse de la Ville : Initialement, la zone concernée devait être utilisée uniquement pour l'entreposage de véhicules et l'aménagement d'une traverse piétonne n'était pas exigé. Lors de l'harmonisation de la réglementation d'urbanisme en 2008, le groupe d'usages « C30 stationnement et poste de taxi » a été ajouté aux usages autorisés dans la zone concernée. La modification proposée permet de corriger la situation concernant l'entreposage des véhicules,*

RAPPORT DE CONSULTATION ARRONDISSEMENT DES RIVIÈRES

mais ne permet pas de conclure, hors de tout doute, si les employés peuvent utiliser ou non cet espace comme stationnement.

- Un membre indique qu'il est contre cette modification, car la réglementation proposée ne permet pas de clarifier l'ambiguïté concernant l'utilisation de la zone concernée comme stationnement des employés et encourage ainsi la traverse de piétons sur une artère dangereuse.

Recommandation du conseil d'administration du conseil de quartier :

Accepter la modification intitulée *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement aux zones 21721Cc et 21744Cc.*

Personnes présentes :

Mmes Lise Bilodeau*, présidente, Liane Bourdages*, secrétaire, Lydie Pincemin*, administratrice, MM. André Dalaire*, vice-président, Jean Guylar Darcelin*, trésorier, Mohammed Filali*, administrateur, Jonatan Julien, conseiller municipal.

* *Ont droit de vote au conseil d'administration.*

Personne ressource : M. Christian Lepage, conseiller en urbanisme à la Division de la gestion du territoire de l'Arrondissement des Rivières

Secrétaire de soutien : Mme Renée-Pier Bertrand

Animation et préparation du rapport : M. Mario Demeule, conseiller en consultations publiques au Service de l'interaction citoyenne de la Ville de Québec

3 citoyens assistent à la rencontre (2 femmes, 1 homme)

Nombre d'interventions :

- Public : 0
- Membres du conseil d'administration : 2

Documents de présentation :

- Fiche synthèse du projet et plan du secteur concerné (remis aux membres du conseil d'administration et au public).
- Présentation de type PowerPoint du projet de modification réglementaire (présentée au public et copie papier remise aux membres du conseil d'administration seulement).

Signature:

Date : 23 mai 2017

Ce document est approuvé et signé par la présidente

Mme Lise Bilodeau
Présidente du conseil de quartier de Neufchâtel Est-Lebourgneuf

Ce rapport est transmis à la Division de la gestion du territoire de l'Arrondissement des Rivières afin qu'il soit annexé à leur rapport lequel est transmis au conseil d'arrondissement.